

La Commune remercie l'encadrement et les ouvriers pour leur compétence, leur attention aux détails et leur gentillesse à l'égard des riverains. Ceci pour les deux chantiers réalisés successivement : l'enfouissement des réseaux aériens (avec la suppression des poteaux) et l'opération sur la voirie et les trottoirs.

Enfouissement des réseaux

La SICAE-VS, gestionnaire de l'électricité a coordonné l'opération d'enfouissement de la fibre et du téléphone et réalisé directement la partie électrique.

« La rénovation de la rue de Marines avec l'enfouissement des réseaux électriques est un chantier majeur de la commune de Vallangoujard. Sa réussite contribue à un mieux vivre et à une meilleure préservation du patrimoine rural auxquels nous sommes tous attachés dans le Vexin français. Cette double exigence est le cap qui a toujours guidé la SICAE Vallée du Sausseron, coopérative agricole d'électricité, dans ses chantiers depuis sa création en 1921. Cette entreprise originale par son modèle doit à la fois s'adapter avec agilité à un monde électrique en pleine mutation tout en agissant en proximité au profit des communes et de leurs habitants. Le chantier de Vallangoujard en est une parfaite illustration. Il concentre les 3 valeurs fondamentales de la coopération agricole : proximité, responsabilité, solidarité. Vous comprenez donc que nous avons apprécié ce travail collectif utile à tous. **Guillaume VANTHUYNE, Président de la SICAE-VS**

Chiffres clés. Ce chantier s'est déroulé de février à octobre 2021. La SICAE a participé à ce chantier à hauteur de 86.230 €. Elle a mobilisé 2 équipes encadrées par un contremaître, M. LOREE. En étroite collaboration avec la Mairie ainsi que le Département du Val d'Oise, Orange, le bureau d'étude STUR, nous avons coordonné l'enfouissement de l'ensemble des réseaux (électrique, télécom, éclairage public). Nos équipes ont déposé 21 poteaux, enfouis un linéaire de 670 mètres et modernisé l'éclairage public avec l'installation de 18 lanternes LED.

Pierre PERROT, Directeur de la SICAE-VS



Voirie et trottoirs

Une fois l'enfouissement des réseaux aériens réalisé par la Commune, le Département a :

- sécurisé les cheminements piétons (ex : parents/enfants se rendant à l'école, randonneurs...) en créant des trottoirs d'1,20 m de largeur ;
- créé des traversées piétonnes de manière à respecter la continuité des cheminements ;
- élargi la chaussée à certains endroits (jusqu'à 5,20 m) afin de permettre à 2 véhicules de se croiser mais aussi de faciliter le passage des bus, des engins agricoles, des camions d'ordures ménagères ;
- créé des chicanes afin de ralentir la vitesse des véhicules tout en prenant en compte les problématiques de fluidité de la circulation (croisement des véhicules, rabattement des bus dans des zones de refuge...) ;
- repris certaines entrées charretières en béton désactivé (respect de l'aspect rural) ;
- soutenu les talus par des rondins de bois ;
- implanté 10 places de stationnement répondant au besoin ainsi qu'à des critères de visibilité pour se croiser et de giration aux entrées charretières.

Chiffres clés :

- 4 mois de travaux de voirie
- 452 tonnes d'enrobés
- 1 500 m de bordures
- chaussée de 3,50 m à 5,20
- 1 000 véhicules/jour
- 600 m de continuité piétonne
- 575 000 € HT investis par le Département du Val d'Oise.

Avec les vœux
des meilleurs de
la Municipalité
pour 2022

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

La rue de Marines dans ses habits neufs

La sécurisation des trottoirs est une demande très forte de chacun de nous. La municipalité en a fait une priorité. Tout en soulignant bien qu'à Vallangoujard, du fait de l'étroitesse des voies, un cheminement sécurisé ne peut être réalisé que d'un seul côté de chacune des rues du village.

Au cours de l'été 2017, une très grosse opération du Département avait permis, au cœur du village, de sécuriser la rue de Marines entre l'église et la rue du Moulin, avec un cheminement piéton continu du côté des numéros pairs. À cette occasion, de nombreuses places de stationnement avaient été implantées le long de la voie et autour de la mairie.

Mais il restait le « bout » de la rue de Marines, au-delà de la rue du Moulin. L'extension sur ce secteur du réseau d'assainissement collectif ayant été réalisée en 2016 et la fibre optique déployée en 2020, il devenait logique de penser à une opération d'ensemble : suppression des réseaux aériens, éclairage public en LED, voirie, trottoirs.

La voirie étant départementale (RD64), nous avons relancé le dialogue engagé depuis plusieurs années avec le Département sur la sécurisation de la rue dont les trottoirs, qui, sur ce secteur, étaient, en deux endroits, réduits à une vingtaine de centimètres, c'est-à-dire à l'épaisseur d'une bordure. Ce qui représentait un risque manifeste, notamment pour les enfants.

Il fallait, en fait, repousser la chaussée vers le talus et la rétrécir par endroits, afin de gagner suffisamment de largeur pour créer un trottoir du côté opposé au talus. Les élus du Département ont accepté (et on ne les remerciera jamais assez) de prendre en charge cette coûteuse opération de sécurisation et aussitôt engagé la longue étude de ce projet techniquement très difficile.

Mais, préalablement, il fallait que la Commune ait enlevé tous les poteaux portant les réseaux aériens, d'un côté comme de l'autre. La Commune, déterminée à faire aboutir ce projet a acheté un terrain pour reculer à ce niveau le talus d'une vingtaine de mètres. Et surtout, la commune a pris à sa charge l'enfouissement des réseaux. Opération, certes, indispensable, mais particulièrement lourde financièrement.

L'objectif était de sécuriser les déplacements sur l'axe le plus défavorisé du village. Cela a nécessité l'enfouissement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public. Et c'est tant mieux... La rue de Marines a maintenant, d'un bout à l'autre, vraiment belle allure !



La rue de Marines, au début du XXe siècle



Début 2021, avant l'enfouissement des réseaux



Fin 2021, enfouissement, éclairage et trottoirs réalisés



Avant les travaux



À présent



Des cheminements sécurisés sur tout le village. Ces dernières années, plusieurs opérations ont été conduites visant l'objectif affiché par la municipalité : un cheminement sécurisé au moins d'un côté dans chaque rue du village.

Une réelle complexité. Pour créer un trottoir dans cette partie du village, il n'y avait pas d'autre possibilité que de gagner de l'espace sur la chaussée. Le Département a engagé une assez longue étude (avec des relevés topographiques et altimétriques très précis). Cette étude a montré la triple difficulté du traitement de cette voie :

1/ l'étroitesse de l'espace entre le talus et les constructions imposait, soit de gagner de l'espace sur le talus, soit de limiter le passage sur la chaussée à un seul véhicule ;

2/ cette rue qui semble à peu près droite est en réalité toute en courbes et en dénivelés, ce qui limite la visibilité et donc les possibilités de réaliser des sections en alternance ; ces dénivelés compliquent, en outre, la gestion des eaux pluviales (d'où le profil un peu particulier retenu par le Département, avec une chaussée pentée envoyant l'eau sur un seul caniveau du côté opposé au talus) ;

3/ enfin, de nombreux poteaux empêchaient, d'un côté, de déplacer la chaussée vers le talus et, de l'autre, encombraient le trottoir ; d'où la charge revenue à la Commune d'enfouir les réseaux aériens (ce qui permettait de supprimer tous les anciens poteaux) et, par voie de conséquence, de refaire l'éclairage public, avant que le Département puisse entreprendre la création des trottoirs en refaçonnant la voirie. Pour faciliter l'opération, la Commune a acquis un terrain de 2 300 m² et obtenu, non sans mal, l'autorisation de le déboiser en partie pour le « raboter » fortement. Enfin, l'Architecte des bâtiments de France refusant à présent le bitume sur les trottoirs, ceux-ci ont été réalisés en béton désactivé.

Stationnement. Les trottoirs sont destinés à sécuriser le cheminement des piétons. Toute gêne par un véhicule stationnant en infraction sur ces trottoirs constituerait une mise en danger. En dehors de quelques rares zones dûment répertoriées, le stationnement est interdit sur tous les trottoirs. La gendarmerie recommande, lorsque c'est possible, de rentrer sa voiture dans son jardin, en raison d'actes de vandalisme.

Le coût de l'enfouissement et de l'éclairage public a été partagé entre

- Sicaevs	86 230 €
- PNR du Vexin français	12 073 €
- État	191 266 €
- Commune	212 042 €
Coût total HT	501 612 €

La part de la commune a été en partie couverte par un emprunt de 180 000 € sur 20 ans.

Le coût des travaux de voirie a été entièrement pris en charge par le Département au titre de la sécurité, pour un montant TTC de 575 000 €

Une réelle plus-value pour tous. Ces dernières années, les habitants de ce secteur de la rue de Marines ont bénéficié de l'extension du réseau d'assainissement collectif (soit, en moyenne, un investissement de 20 000 € par habitation). S'y ajoute l'opération actuelle qui se chiffre à environ 1 million d'euros. Ce qui représente, au total, une très réelle plus-value patrimoniale pour la trentaine de maisons de ce secteur. Mais, au-delà de cette considération spécifique, chaque amélioration de notre cadre de vie, même limitée dans l'espace, profite à tous. L'entrée du village en venant d'Épiais est incontestablement plus belle. Ce qui est très valorisant pour tous. Même pour ceux qui ne font qu'y passer.

Randonneurs. L'aménagement d'un cheminement sur ce secteur bénéficiera également aux randonneurs, de plus en plus nombreux. Ils pourront ainsi marcher depuis le chemin de Ramponne jusqu'au hameau de Rhus sur des espaces sécurisés.

Plantations. Le grand talus refaçonné (sur le terrain spécialement acquis par la Commune pour y repousser la chaussée) devra être planté pour retenir la terre. Les espèces choisies seront basses pour conserver le surplus de lumière que chacun apprécie (noisetiers, lilas, petits arbustes fleuris persistants...) Le projet de la municipalité impliquera les enfants du village.

Haies. Les branchages et les haies doivent être taillés afin de ne jamais dépasser la limite de propriété.

Vitesse. Le Département n'est pas favorable à la création de trop longues zones 30 (ni comprises ni respectées). La zone 30 restera donc limitée au cœur du village. Des comptages de vitesses seront répétés sur la rue de Marines comme ailleurs. L'effet des chicanes réalisées rue de Marines sera ainsi évalué. Si nécessaire d'autres actions seront étudiées et engagées.



Avant les travaux en venant d'Épiais



À présent

